Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 087-218709400-20240412-262024-DE

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir(s) : 2
Votants : 14
Date de convocation : 08 avril 2024
Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-BARBOSA-BEAUDOU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FYERE-LEGROS-
Pouvoirs : BRAUD à MASSY / BRUNEAU à ESCOUBEYROU
Secrétaire : DESVALOIS Roger

Délibération N° 2024/17

Objet : **VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs associations, non communales, sollicitent l'octroi d'une subvention. Il demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur l'octroi de ces subventions (détermination de l'association et montant).

Le Conseil municipal,
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

PROCEDE au vote des subventions ci-après :

- PREVENTION ROUTIERE Limoges 25, 00 €

La somme de 985, 00 € ayant été prévue au budget primitif 2024, le solde pourra être attribué sous réserve de production d'une délibération du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 18 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marie MASSY

MAIRIE de MEILHAC 87800